

Qui peut bénéficier du Service Minimum de Garde ?

7 mai 2020

Les enfants de moins de 16 ans des personnels indispensables à la gestion de la crise, ou mobilisés pour l'accueil des élèves et des enfants en crèche, ... dans la mesure où ils sont « sans autre solution de garde » :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Les services en charge de la protection de l'enfance :
 - services aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux, ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS),
 - services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée.

Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : assistants de service social, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.

- Les gendarmes, personnels de la police nationale, les sapeurs-pompiers professionnels, surveillants de l'administration pénitentiaire, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise.
- Cette liste est complétée par les enfants des personnels de la collectivité et des établissements scolaires mobilisés pour l'accueil des élèves, ainsi que l'accueil des enfants en crèche, afin de leur permettre de réaliser leurs missions sur site.